



Liquidation matrimoniale

Par lolotte0601

Bonjour

Nous sommes séparés depuis plus de 17 ans , divorcés depuis près de 14 ans .

La liquidation matrimoniale n'est pas faite car mon ex-mari refuse le montant qui lui est attribué . Nous avons changé 3 fois de notaireExiste - t il un moyen de le forcer à accepter ? D'avance merci .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un notaire ne peut rien imposer, il n'est pas juge.

Si aucun accord amiable entre vous n'est possible, il faut saisir le tribunal, de préférence avec un avocat, sinon ça peut durer encore un moment.

Par kang74

Bonjour

Sans action de votre part, la liquidation matrimoniale se fera au décès .

Attention , suivant votre régime matrimonial, et le contexte, il faut prendre en compte que certaines créances se revendiquent dans un délai de 5 ans .

Par Isadore

Bonjour,

La liquidation matrimoniale n'est pas faite car mon ex-mari refuse le montant qui lui est attribué .

Quelle est la nature exacte de ce "montant" ? Est-ce que cela correspond à la valeur de sa part dans l'indivision, à une soulte que vous lui devez, une prestation compensatoire... ?

Avez-vous vendu les biens indivis (les anciens biens communs) ou êtes-vous toujours en indivision ?

Par yapasdequoi

Avez-vous tenté une médiation ?

Parfois "lâcher du lest" peut être nécessaire pour trouver un compromis.